

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 5 février 2019

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Collège A – Enseignants :</p> <p>Frédéric BICHERON Alain DESRAYAUD Stéphane DE LA ROSA Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Pierre de MONTALIVET Christine POMMEL Gérard TEBOUL</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI Marie-Pierre RUETTE</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>	<p>Augustin AYNES</p>	<p>Marie-Alice CHARDEAUX Paul GROSSER Anastasia ILIOPOULOU Claire MARZO Nathalie PETERKA</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 10h45 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA. Elle se déroule en présence du Professeur Frédéric BICHERON, qui a accepté de représenter le Professeur Augustin AYNES.

1. – Préparation de la venue du comité de visite du HCERES

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente aux membres du Conseil les précisions qui lui ont été données sur le programme de la visite du comité d'experts du HCERES, qui se déroulera le 12 mars prochain. Il insiste sur la nécessité de rassembler le plus grand nombre possible de membres du laboratoire à la réunion plénière de 10h30, ainsi qu'à celle de 13h30, réservée aux chercheurs et enseignants-chercheurs et dont la direction du laboratoire est exclue.

Une discussion s'engage sur l'amplitude qu'il convient de donner à l'expression « direction du laboratoire », laquelle peut exclure de la seconde réunion un nombre plus ou moins important d'enseignants-chercheurs, du fait de leur participation, actuelle ou passée, aux organes de direction du laboratoire.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA rappelle aux membres présents que le HCERES procédera à une évaluation globale de la structure et de l'activité scientifique du laboratoire. Cette évaluation inclura une appréciation sur le projet de création d'un nouveau laboratoire, porté par le Professeur Frédéric BICHERON. Une assemblée générale du laboratoire MIL sera convoquée au mois de juin 2019, pour tirer les conséquences des observations et recommandations qui auront été émises par le HCERES.

2. – Exécution du budget 2019

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Pierre de MONTALIVET, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procédera au remboursement des frais avancés par ce dernier pour la traduction d'un article intitulé : « Law and marketing : A new approach to legal rules », issu d'une intervention à la conférence organisée par la section nord-américaine de la Société de législation comparée le 26 octobre 2017, soit un montant de 937,56 euros.

Après examen du projet présenté au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Lucie SPONCHIADO, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procédera à l'organisation et au financement, à hauteur de 1500 euros, d'un colloque intitulé « Raviver la démocratie », et dont la tenue est prévue à la rentrée universitaire 2019-2020.

Après examen du projet présenté au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Lucie SPONCHIADO, le Conseil valide l'organisation, à compter du mois d'octobre 2019, d'un cycle de conférences consacré aux « Idées reçues », et autorise, à ce titre, le lancement d'un appel à contributions à destination des enseignants-chercheurs et des doctorants du laboratoire.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA invite les membres du Conseil à se prononcer sur le maintien, pour l'année 2019, de l'intégralité des abonnements périodiques souscrits en 2018, soit un montant de 15435.13 euros correspondant à 35 revues au format papier. Un consensus se dégage quant à l'utilité de conserver une version papier des revues juridiques de référence, quand bien même la majorité de ces revues serait accessible au format numérique depuis le site de l'UPEC. Sur la proposition du Professeur Stéphane DE LA ROSA, il est convenu que la liste des abonnements périodiques sera transmise aux membres du laboratoire, la sélection éventuelle des revues nécessitant que les usages des enseignants-chercheurs et des doctorants soient mieux connus.

3. – Communication du laboratoire

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA invite Marie-Pierre RUETTE à présenter aux membres du conseil le projet de lettre d'information du laboratoire MIL et la structure de sa nouvelle page internet, dont la mise en ligne doit intervenir avant la fin du mois de février.

Une discussion s'engage sur les modifications qu'il convient d'apporter à la maquette de la lettre d'information, et sur le contenu des rubriques qui la composent. Johan MENICHETTI est chargé de

solliciter les membres du laboratoire, afin de recueillir les références des publications récentes - ouvrages ou articles significatifs - qu'ils souhaitent mentionner dans le premier numéro de la lettre d'information. Au regard des contraintes relatives à la taille et à la période couverte par la première lettre d'information, la direction du laboratoire se réserve la possibilité d'opérer un tri parmi ces références.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA informe les membres du Conseil des différentes démarches récemment entreprises auprès du Service Commun de la Documentation de l'UPEC.

Les premières concernent le référencement des ouvrages de droit public du laboratoire par la bibliothèque de la Faculté. Un tel référencement supposera notamment d'étendre aux fonds de droit public l'application de la convention initialement conclue entre le laboratoire OBM et le SCD, laquelle ne concerne actuellement que les ouvrages de droit privé.

Les secondes démarches visent la création d'une collection de documents de travail, diffusés sur la plateforme numérique HAL, et accessibles depuis le site du laboratoire. La réalisation de ce projet est conditionnée à l'exercice de trois activités distinctes : la mise en page des documents de travail pourrait être assurée par le service de la communication de la Faculté ; la liaison entre les enseignants-chercheurs et le Service d'Appui et de Valorisation de la recherche par l'Accès ouvert et le Numérique (SAVAN) incomberait au secrétariat du laboratoire ; le Conseil de laboratoire remplirait enfin les fonctions de comité éditorial, en délivrant l'accord nécessaire à la mise en ligne d'une publication.

4. – Orientation de la recherche (appels d'offres, EUR)

Les Professeurs Stéphane DE LA ROSA et Alexandre MAITROT DE LA MOTTE attirent l'attention des membres du Conseil sur les précautions dont il convient d'entourer le positionnement du laboratoire sur l'appel à projets EUR.

Les trois thématiques actuellement retenues (santé, transformations environnementales, francophonie) ne recelant pas, pour ce qui concerne la recherche, de dominante juridique, il est convenu que le laboratoire MIL ne s'associera pas au projet EUR en tant que partie prenante. Il pourra naturellement apporter son concours aux EUR si des aspects juridiques devaient se dégager au sein de ces grandes thématiques. Il est par ailleurs souligné qu'en l'état actuel, les EUR concernaient, à titre principal, les offres de formation au niveau Master. Le conseil de laboratoire reconnaît enfin la nécessité de se positionner, dans les prochains mois, sur un projet de recherche dans le cadre des appels dits SFRI.

5. – Vie du laboratoire

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA, le Conseil donne son accord pour le rattachement de Thibault LAHALLE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, au laboratoire *Marchés, Institutions, Libertés*.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA informe les membres du Conseil de son intention de procéder à l'organisation d'un concours de photographie, ouvert à l'ensemble des membres du laboratoire.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 12h40.



En Faculté, le 5 février 2019